

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

---

**Séance ordinaire du 3 juin 2024**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 3 juin 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**2024-06-747**      **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-748**      **Procès-verbal : mai 2024**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en mai 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-749**      **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 juin 2024;

Considérant que le compte suivant est ajouté :

EnviroServices	7 634,34 \$
----------------	-------------

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 370 771,78 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les comptes**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 juin 2024.

**2024-06-750**

**École Notre-Dame-du-Sourire : bacs à fleurs**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du courriel daté du 6 mai 2024 de l'école Notre-Dame-du-Sourire, demandant un don de fleurs pour les bacs en béton situés devant l'école;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'achat et le don de fleurs pour les bacs de l'école pour un montant maximal de 400 \$ plus taxes, l'école devra voir à la plantation des fleurs sans participation du personnel de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-751**

**Centre de services scolaire des Hautes-Rivières- planification des besoins d'espace 2025-2035**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du document *Planification des besoins d'espace 2025-2035* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR);

Considérant que le CSSDHR a pris en considération les projets de développement domiciliaire de la Municipalité dans la planification des besoins proposée;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'aviser le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville approuve le document concernant la *Planification des besoins d'espace 2025-2035*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-752**

**Clinique Pro-Santé : tournoi de golf**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de la Clinique Pro-Santé de Marieville dans le cadre de la tenue d'un tournoi de golf;

Considérant que, selon l'information reçue, plusieurs citoyens de Sainte-Brigide-d'Iberville sont des patients de la Clinique, soit 157 visites en 2023;

Considérant que les membres du Conseil désirent faire un don à la Clinique;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 140 \$ à la Clinique Pro-Santé à titre de don pour l'année 2024 sans participation au tournoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

**Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'année 2023**

Le Rapport financier incluant le rapport du vérificateur ainsi que le *Sommaire de l'information financière consolidée* pour l'exercice financier 2023 préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton sont déposés.

**Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier**

Monsieur Mario van Rossum, maire, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2023. Le rapport sera publié dans le prochain bulletin municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

**2024-06-753**

**FQM : congrès 2024**

Considérant que le Conseil désire inscrire Monsieur Mario van Rossum, maire, au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser les frais d'inscription de Monsieur Mario van Rossum, maire, au congrès 2024 de la FQM au coût de 990 \$ plus taxes;
- d'autoriser les frais d'hébergement, de déplacement, de repas et de stationnement relativement à ce congrès.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-754**

**Conseil : photo**

Considérant que les membres du Conseil désirent faire prendre une photo du Conseil avec le nouveau maire en poste, Monsieur Mario van Rossum;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat pour la prise de photo du Conseil à Jarold & Go, selon la soumission datée du 2 mai 2024, pour un montant de 195 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-755**

**Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Considérant la lettre datée du 26 avril 2024 de la MRC du Haut-Richelieu ayant pour objet « Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes – Procédures 2024 »;

Considérant que la Municipalité doit transmettre, s'il y a lieu, à la MRC du Haut-Richelieu, au plus tard le 5 juillet 2024, la liste des immeubles en prévision de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales fixée au 17 octobre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la préparation de la liste des immeubles pour lesquels les taxes antérieures à 2024, pour un montant supérieur à 100 \$, n'ont pas encore été payées;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

- d'autoriser la transmission de la liste à la MRC du Haut-Richelieu au plus tard le 5 juillet 2024;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à ne pas inscrire sur la liste les immeubles pour lesquels elle aura reçu des chèques postdatés encaissables au plus tard le 13 décembre 2024 couvrant les taxes municipales antérieures à 2024, les intérêts et les frais calculés en date du dernier chèque postdaté, ceci ne s'appliquant pas aux immeubles pour lesquels l'encaissement d'un chèque a causé des problèmes antérieurement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-756**

**Service des incendies : entente pour le service d'eau**

Considérant que les municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ont constitué la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour desservir les deux municipalités;

Considérant que seule la Municipalité de Sainte-Brigide d'Iberville possède un système d'aqueduc pour fournir la Régie en eau lors des interventions;

Considérant que cette même municipalité croit qu'il y a iniquité dans le partenariat puisqu'elle doit opérer seule cet aqueduc avec les coûts de fonctionnement et d'entretien qui s'y rattachent;

Considérant les discussions entre les deux municipalités et une soirée de médiation avec un représentant du Ministère des Affaires municipales;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de convenir que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire versera à Sainte-Brigide-d'Iberville, à compter de cette année, un montant annuel de 2 000 \$, et ce, pour les 5 prochaines années afin d'assurer une continuité de la Régie et de prendre le temps d'évaluer la vraie valeur du service en eau.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-757**

**Régie des incendies : renouvellement de l'entente**

Considérant que par la résolution 2023-06-456 adoptée en juin 2023, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville avise la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire du non-renouvellement de l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale*, entente arrivant à échéance le 28 août 2024;

Considérant que ladite résolution a été adoptée parce que les membres du Conseil de Sainte-Brigide-d'Iberville désiraient revoir certaines conditions de l'entente;

Considérant que suite à une rencontre avec les membres du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue le 7 mai 2024, une entente a été conclue concernant l'eau fourni à la Régie des incendies par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville lors d'interventions;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de rescinder la résolution 2023-06-456;

- 4203 -

Maire: \_\_\_\_\_  
Greffière-trés.: \_\_\_\_\_

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

- d'accepter le renouvellement de l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale* pour une période de 5 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-758**

**Régie des incendies : Règlement 2024-03-01**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du *Règlement numéro 2024-03-01 abrogeant le Règlement numéro 2010-003 établissant les modalités de paiement de la contribution annuelle de chaque municipalité à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville*;

Considérant que ledit règlement prévoit, entre autres, qu'à compter de l'année 2025, le paiement de la contribution annuelle de chaque municipalité à la Régie intermunicipale d'incendie sera effectué trimestriellement, le tout selon les modalités prévues à l'article 615 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le *Règlement numéro 2024-03-01 abrogeant le Règlement numéro 2010-003 établissant les modalités de paiement de la contribution annuelle de chaque municipalité à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-759**

**8<sup>e</sup> Rang et 11<sup>e</sup> Rang : nettoyage de fossés**

Considérant que les membres du Conseil désirent que le nettoyage de fossés soit effectué dans le 8<sup>e</sup> Rang et 11<sup>e</sup> Rang;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à Excavations St-Césaire, selon les termes de la soumission reçue le 3 mai 2024, pour un montant maximal de 30 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-760**

**8<sup>e</sup> Rang et 11<sup>e</sup> Rang : nettoyage de ponceaux**

Considérant que les membres du Conseil désirent que le nettoyage de ponceaux soit effectué dans le 8<sup>e</sup> Rang et 11<sup>e</sup> Rang;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Le Groupe ADE, selon les termes de la soumission datée du 7 mai 2024, pour un montant maximal de 6 300 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

**2024-06-761**

**Rang de la Rivière Est : rehaussement d'un regard**

Considérant que les membres du Conseil désirent que le rehaussement d'un regard soit effectué dans le Rang de la Rivière Est;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à B.Frégeau, selon les termes de la soumission datée du 24 mai 2024, pour un montant de 5 000 \$ plus taxes, excluant le pavage.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-762**

**Rang de la Rivière Est : Programme d'aide à la voirie locale - redressement**

Considérant que la Municipalité prévoit déposer une demande d'aide financière dans le cadre du prochain Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour la réfection du rang de la Rivière Est;

Considérant l'offre reçue pour les services professionnels;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le mandat à Tetra Tech pour les phases A et B, selon les termes de l'offre de service datée du 17 mai 2024, pour un montant de 22 850 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-763**

**Rang de la Rivière Ouest : accotement**

Considérant que des travaux d'accotement sur une section du rang de la Rivière Ouest sont nécessaires;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Excavations St-Césaire, selon les termes de la soumission datée du 29 mai 2024, pour un montant maximal de 8 099 \$ plus taxes.

**Adoptée à la majorité des conseillers**

**2024-06-764**

**Rapiécage mécanisé 2024**

Considérant que les membres du Conseil désirent que des travaux de rapiécage mécanisé soient effectués dans le rang de la Rivière Est et le rang de la Rivière Ouest;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

- d'octroyer le contrat à MSA Infrastructure, selon les termes de la soumission datée du 31 mai 2024, pour un montant maximal de 33 070 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-765**      **Inspecteur municipal par intérim**

Considérant la démission de l'inspecteur municipal le 25 avril 2024;

Considérant que les membres du Conseil jugent nécessaire de nommer un inspecteur municipal par intérim;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de nommer Monsieur Xavier Turcotte-Duquet à titre d'inspecteur municipal par intérim, et ce, selon les conditions du document intitulé « Conditions de travail – Xavier Turcotte-Duquet – 29 avril 2024 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-766**      **Officier municipal**

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste d'inspecteur municipal;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant que la candidature de Monsieur Julien Marcoux a été retenue pour le poste, mais qu'une période d'essai s'avère nécessaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'embaucher Monsieur Julien Marcoux à titre d'officier municipal, et ce, selon les conditions du document intitulé « Conditions de travail – Julien Marcoux – 21 mai 2024 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-767**      **Filtre à sable vert – PRIMEAU : accompagnement**

Considérant que la Municipalité prévoit déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable par la mise en place d'un filtre à sable vert;

Considérant l'offre d'accompagnement reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le mandat à Contact Cité, selon les termes de l'offre de service datée du 22 mai 2024, pour un montant de 1 800 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-768**      **Filtre à sable vert – PRIMEAU : assistance technique**

Considérant que la Municipalité prévoit déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable par la mise en place d'un filtre à sable vert;

Considérant l'offre d'assistance technique reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le mandat à Tetra Tech, selon les termes de l'offre de service datée du 15 mai 2024, pour un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-769**

**Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) : demande d'aide financière**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'engager la Municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- d'engager la Municipalité à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- d'engager la Municipalité à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- d'engager la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- d'engager la Municipalité à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- d'engager la Municipalité à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

**2024-06-770**

**Poste de pompage des eaux usées : services professionnels – Avenant no 01**

Considérant le mandat accordé à Tetra Tech pour les services professionnels dans le cadre du projet d'augmentation de la capacité du poste de pompage principal des eaux usées (réf. Résolution 2024-02-653);

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avenant d'ingénierie 01;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accepter l'avenant d'ingénierie 01 et d'autoriser un montant supplémentaire à Tetra Tech, selon les termes de l'offre de service datée du 29 mai 2024, pour un montant maximal de 15 450 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de mai 2024 est déposé au Conseil.

**2024-06-771**

**Complexe municipal : ajout de protection d'incendie - test**

Considérant que les membres du Conseil désirent ajouter un système de gicleurs au projet du Complexe municipal;

Considérant que des tests d'écoulement doivent être effectués sur 2 bornes d'incendie;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat à Groupe CDF, selon les termes de la soumission datée du 29 mai 2024, pour un montant de 1 400 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Pétition**

La *Pétition contre la proposition « A » de construire un complexe municipal* comprenant 605 signatures est déposée au Conseil. Une période de 20 minutes est allouée pour la présentation de cette pétition.

**2024-06-772**

**Camp de jour : accompagnateur et accompagnatrice**

Considérant que la demande de la Municipalité dans le cadre du programme Emplois d'été Canada a été acceptée pour l'embauche de deux employés pour le camp de jour estival 2024;

Considérant que la Municipalité s'est vu accorder une subvention maximale de 4 412,80 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'embaucher Dereck Vandal-Leroux à titre d'accompagnateur et Jade Leblanc à titre d'accompagnatrice pour le camp de jour 2024;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

- de fixer les conditions de travail selon le document « Conditions de travail – Dereck Vandal-Leroux et – Jade Leblanc » daté du 25 juin 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2024-06-773**

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :  
changement de dates**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document de demande de changement de dates concernant les activités organisées par le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que le Conseil est favorable à la demande;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le changement de dates comme suit :

Activité de Gymkhana Demande initiale	Activité de Gymkhana Demande de modification
17, 18 et 19 mai 2024	12, 13 et 14 juillet 2024

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2024-06-774**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance :

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 JUIN 2024**

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Mario van Rossum, maire